MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

ARRETE N°2025-92

Commune de BAYON
ARRONDISSEMENT DE LUNEVILLE

ARRETE PORTANT
- STATIONNEMENT INTERDIT
- PERMISSION DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de BAYON,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande reçue le 15 septembre 2025 de Mme COURTY Marine 2 place de Lorraine à BAYON (54290), qui souhaite occuper à titre temporaire **une partie du domaine public au 2 place de Lorraine** à Bayon (54290) dans le cadre de son déménagement dont une emprise sur le domaine public est nécessaire ;
Considérant que le déménagement nécessite une durée de 1 jour ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant le déménagement.
Considérant que le stationnement du véhicule de déménagement ne devra pas gêner la circulation.

A R R E T E

Article 1er : stationnement :

- Le 18 octobre 2025 de 7h à 19h les 2 places de stationnement situées devant le 2 place de Lorraine seront réservées au déménagement.

Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son déménagement dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter du déménagement et du stationnement.

Article 2:
Toute infraction au présent arrêté dûment constatée entrainera la poursuite du contrevenant conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : La signalisation adéquate informant les usagers de cette prescription sera matérialisée conformément à la réglementation en vigueur et déployée sous la responsabilité du permissionnaire.

Article 4 : Exécution et ampliation
Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :

- M. le Secrétaire de Mairie ;
- M. le Responsable des services techniques municipaux ;
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAYON ;
- M. Mmes les Elu(e)s de la commune
- A l'intéressé pour affichage sur véhicule

Fait à BAYON,
Le 07 octobre 2025

Le Maire,
Nicole Charrois

COMMUNE DE BAYON
54290

Mise en ligne le : 03/11/2026 15:14 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Nicole CHARROIS
https://www.intramuros.org/bayon/documents_administratifs/85832